Vous êtes (bientôt) parents à Berlin, en Allemagne…

Vos démarches

Synthèse des démarches à effectuer avant et après la naissance d'un enfant…

Document réalisé en mai 2016 par Natacha Boroukhoff, conseillère consulaire 2014-2017, 1ère circonscription d'Allemagne, Länder : Basse-Saxe, Berlin, Brandebourg, Brême, Hambourg, Mecklembourg, Saxe, Saxe-Anhalt, Schleswig-Holstein & Thuringe
Actualisé mars 2018 et avril 2023 par Philippe Loiseau, conseiller des Français de l'étranger

Nb. Ce guide a pour but de rassembler des informations de nature administrative et de vous informer sur les principales démarches à effectuer. Il ne saurait être exhaustif ni valoir sur tout le territoire allemand sauf pour les informations fédérales. Pour toute démarche il est recommandé de consulter parallèlement les sites officiels qui peuvent être actualisés plus régulièrement.

© Natacha Boroukhoff, Philippe Loiseau

Vaterschaftsanerkennung - reconnaissance de paternité

Couples non-mariés : il faut tout simplement vous rendre au Jugendamt. Vous ne pourrez pas reconnaître l'enfant seul, il faut que la mère l'autorise.

⇨ ***https://service.berlin.de/dienstleistung/318991/***

Documents nécessaires : extrait d'acte de naissance (demander une mention internationale auprès de votre ville de naissance, sinon il faut le faire traduire) du père, papiers d'identité des 2 parents si la mère n'est pas présente et accord (Zustimmung) de la mère.

ATTENTION : il est nécessaire de prendre rendez-vous au Jugendamt. Nous vous conseillons de vous y prendre suffisamment tôt car il y a peu de rendez-vous. Si vous ne pouvez pas le faire au Jugendamt, il est possible d'aller chez un notaire, mais cela est payant.

ATTENTION : en Allemagne, pour les pères non mariés, il est indispensable de demander explicitement l'autorité parentale (Sorgerecht) pour l'obtenir. En l'absence de demande, seule la mère exercera l'autorité parentale sur l'enfant. La demande se fait au même moment que la reconnaissance, en présence et avec l'accord de la mère.

Lors de la reconnaissance de paternité, vous pouvez éventuellement faire une reconnaissance de maternité.

Il n'est pas nécessaire de faire une reconnaissance de paternité à l'Ambassade de France si la reconnaissance est déjà faite du côté allemand. Le consulat transcrira cette reconnaissance allemande et la portera en mention de l'acte de naissance transcrit.

Une rubrique du site est également consacrée au nom :

⇨ ***ambafrance.org/-Etat-civil***

Par expérience, l'acte de naissance (international ou pas) délivré par le Bürgeramt après la naissance ne suffit pas, il faut en plus demander un *beglaubigter Ausdruck aus dem Geburtenregister*. Celui-ci est parfois payant.

Il y est notamment indiqué que sans démarche particulière de la part des parents, l'enfant porte :

- le nom du père, si le père a reconnu l'enfant avant la naissance, ou si le père et la mère ont reconnu l'enfant le même jour.

- le nom de la mère, si le père a reconnu l'enfant après l'enregistrement de l'acte de naissance à l'état civil allemand.

Les textes permettent aux parents de choisir d'un commun accord le nom de famille de leur enfant à plusieurs conditions

Vous pouvez à tout moment via l'adresse mail générique du consulat, vous adresser à celui-ci.

⇨ ***consulat.berlin-amba@diplomatie.gouv.fr***

Inscription Standesamt et transcription au consulat (couples mariés et non mariés), nom de famille de l'enfant

À la naissance de l'enfant en Allemagne celui-ci sera enregistré localement.

Certaines cliniques ont directement un bureau au sein de l'établissement, où une attestation de naissance vous sera remise.

Pour cela, n'oubliez pas de présenter à la clinique :
- La carte d'identité ou le passeport des parents.
- Votre carte d'assurance sociale/Versicherungskarte (carte de la Krankenkasse)
- Le Stammbuch ou attestation de mariage (Heiratsurkunde) si vous en avez un.
- Pour une femme célibataire : attestation de naissance de la mère.

L'acte de naissance (international ou pas) délivré par le Bürgeramt après la naissance de votre enfant ne suffit pas pour le consulat de France, il faut en plus pour le consulat, demander un *beglaubigter Ausdruck aus dem Geburtenregister*. Celui-ci est parfois payant.

- Comment enregistrer une naissance au consulat :

⇨ ***Naissance-d-un-enfant-en-Allemagne***

Informer votre employeur d'une grossesse

Lorsqu'une grossesse est confirmée, vous recevez un Mutterpass (passeport de grossesse), il est recommandé d'informer votre employeur à partir du 3e mois.

⇨ ***mutterpass***

Vous pouvez demander au médecin qui suit la grossesse de vous donner un coupon qui sera envoyé à l'employeur, avec la mention de la date de naissance supposée. Le prix du document délivré par le médecin est parfois de 5 euros mais l'employeur doit/peut vous le rembourser.

Il est important d'envoyer tous les papiers pour votre employeur, originaux, par la poste et de faire à chaque fois une copie pour vous.

S'inscrire dans une clinique et rechercher une sage-femme

- Pour certaines cliniques il faut vraiment s'inscrire à l'avance, c'est à dire dès votre 3e mois de grossesse. Vous obtiendrez ainsi un rendez-vous pour une inscription (Anmeldung) à la clinique (Kreißsaal / salle d'accouchement).

Certaines Krankenkassen remboursent les cours de préparation à la naissance ou autres activités (Yoga, Gym aquatique).

- Ne tardez pas à trouver une sage-femme. Celle-ci peut être affiliée à une clinique et être présente ou pas lors de la naissance.

⇨ ***berliner-hebammenverband***

Mutterschutz - congé maternité

Il court officiellement 6 semaines avant la date supposée de la naissance de l'enfant et huit semaines après la naissance de l'enfant. À ce stade, 100% du salaire est versé.

⇨ ***mutterschutz***

Un coupon (Zeugnis über den Mutmaßlichen Tag der Entbindung) vous est donné avant la 33e semaine de grossesse par le médecin suivant la grossesse. Il faut envoyer l'original à votre Krankenkasse et une copie à l'employeur.

⇨ ***musterzeugnis-mutmasslicher-entbindungstag***

Cas des enfants nés avant-terme ou en cas de grossesse multiple : Vous avez droit à une prolongation du Mutterschutz. Vous recevez également un papier pour votre employeur et la Krankenkasse à la clinique.

Suivi après la naissance

- **Visite à domicile de votre sage-femme**. En Allemagne, après la naissance de votre enfant, une sage-femme vient à domicile. Elle va contrôler le développement de l'enfant et pourra donner des conseils. Ce suivi est gratuit.

- Vous recevrez une lettre du Jugendamt, qui viendra une fois à votre domicile, après la naissance de l'enfant.

- **Aide-ménagère** : Si vous avez besoin d'une aide-ménagère en raison de votre grossesse ou de votre accouchement, vous êtes exemptée du paiement supplémentaire légal. Les frais d'une aide-ménagère sont pris en charge à 100 % par votre caisse de maladie.

En cas de douleurs après l'accouchement, par exemple après une césarienne, une naissance multiple ou prématurée, la prise en charge des frais d'une aide-ménagère peut être demandée à la caisse de maladie. La demande doit être accompagnée d'une attestation du médecin expliquant pourquoi et dans quelle mesure une aide est nécessaire. Conditions d'obtention de l'autorisation : Ni la mère ni aucune autre personne vivant dans le ménage ne peut continuer à tenir le ménage.

Elternzeit - congé parental
Antrag für den Arbeitsgeber, informer votre employeur pour le congé parental

Vous pouvez télécharger le modèle (Muster). Vous devez le renvoyer à votre employeur par la poste au maximum 7 semaines avant le début du Elternzeit.

⇨ ***antrag-elternzeit***

Elterngeld

Attention, le Elternzeitgeld (par exemple 12 mois) démarre officiellement après la naissance et non après le Mutterschutz.

Montant : L'allocation parentale s'élève au minimum à 300 euros et au maximum à 1 800 euros. Le montant de l'allocation parentale se base sur le revenu mensuel net moyen du parent demandeur ou du parent qui s'occupe de l'enfant au cours de l'année précédant la naissance de l'enfant (prises en charge entre 65 et 100%)

⇨ ***finanzielle-leistungen/elterngeld-und-elternzeit***

Les papas aussi peuvent en profiter !

Nous vous conseillons de commencer à remplir le dossier le plus rapidement possible, voire même avant la naissance, car cela peut prendre plusieurs mois, en fonction des arrondissements, pour traiter le dossier. Vos bulletins de salaire vous seront demandés.

⇨ ***wann-und-wie-muss-ich-elternzeit-beantragen?***

Elterngeld Plus

Les parents ont la possibilité de choisir entre la perception de l'allocation parentale de base et celle de l'ElterngeldPlus. Vous pouvez recevoir l'ElterngeldPlus deux fois plus longtemps que l'allocation parentale de base : Au lieu d'un mois avec l'allocation parentale de base, vous pouvez aussi opter pour deux mois avec l'ElterngeldPlus. Le montant mensuel de l'ElterngeldPlus est la moitié de celui de l'allocation parentale de base si vous n'avez aucun revenu après la naissance. Le montant de l'ElterngeldPlus dépend aussi du revenu que vous avez après la naissance de votre enfant, par exemple si vous travaillez à temps partiel.

Kindergeld - allocations familiales

Les allocations familiales s'élèvent à 250 euros pour chaque enfant depuis janvier 2023, pour le premier, le deuxième et le troisième enfant.
Le ministère fédéral de la Famille applique les décisions du Bundestag.

⇨ ***kindergeld***

Les allocations familiales sont un élément de la compensation des prestations familiales en Allemagne. Elles sont une prestation financière versée par l'État aux parents et dont le montant est égal à ce qu'on appelle le minimum vital d'un enfant.
Par minimum vital, on entend le besoin minimal pour l'entretien, la garde et l'éducation d'un enfant. Si les allocations familiales ne sont pas nécessaires à ces fins, elles servent à soutenir la famille.

Demande
La manière la plus simple et la plus rapide d'obtenir les allocations familiales est la suivante

⇨ ***www.familienkasse.de***

Faire parvenir le steuernummer (n° fiscal) de votre/vos enfant(s), sinon, vous risquez de ne pas percevoir le Kindergeld.

⇨ ***dienstleistung***

Les parents berlinois peuvent également déposer leurs demandes d'allocations parentales en ligne sur la plateforme fédérale.

⇨ ***elterngeld-digital***

Nous vous conseillons de remplir ce document à l'avance.

L'allocation parentale est versée à toutes les mères et à tous les pères qui s'occupent eux-mêmes de leur enfant après la naissance et qui font une pause professionnelle ou qui travaillent au maximum 32 heures par semaine. Mais vous avez également droit au versement de l'allocation parentale si vous êtes apprenti ou étudiant, si vous êtes femme ou homme au foyer ou si vous avez arrêté de travailler pour vous occuper d'enfants plus âgés.

⇨ ***Brochure-Kindergeld***

Éducation des enfants à l'étranger

En principe, aucune période d'éducation d'enfant n'est prise en compte pour l'éducation d'enfants à l'étranger. Font toutefois exception les personnes qui ont un lien étroit avec le monde du travail et de l'emploi en Allemagne, par exemple dans le cadre d'un emploi à l'étranger, qui est d'emblée limitée dans le temps. En outre, les périodes d'éducation des enfants peuvent être prises en compte si :

→ l'enfant est éduqué à l'étranger et

→ l'éducateur réside habituellement avec l'enfant dans l'État étranger et que

→ pendant l'éducation ou juste avant la naissance de l'enfant, des cotisations obligatoires sont versées en Allemagne en raison d'un emploi ou d'une activité dans cet État.

Si vous avez éduqué votre enfant dans un État membre de l'Union européenne, d'autres exceptions s'appliquent. Nous vous recommandons de vous adresser dans tous les cas à votre organisme d'assurance.

Cotiser pour vos points retraite pendant l'Elternzeit, Deutsche-Rentenversicherung

Après la naissance, vous recevrez chez vous un papier officiel de la retraite allemande. Il est important de garder ce document car le Steuernummer de l'enfant, par exemple, est indiqué dessus.

Depuis 1992, la bonification s'élève à 3 ans par enfant. Indépendamment de l'année de naissance de votre enfant, vous obtenez un maximum de 10 ans de périodes de prise en compte des enfants.

⇨ ***deutsche-rentenversicherung-Kindererziehung***

Un seul parent peut à la fois bénéficier de l'éducation pour ses bonifications retraite. Indépendamment de l'ampleur de l'éducation effective, les parents qui éduquent ensemble leurs enfants peuvent déterminer, par une déclaration commune, à quel parent le temps d'éducation doit être attribué. En l'absence d'une déclaration commune, la période d'éducation doit en principe être attribuée au parent qui a éduqué l'enfant de manière prépondérante, d'un point de vue objectif.

Inscription en crèche : comment fonctionne le Kitagutschein ? Jugendamt

Il y a différents types de Kitagustscheine (attestation du Jugendamt pour s'inscrire en Kita ou auprès d'une Tagesmutter/nourrice), délivré par votre Jugendamt. Voir les pièces à fournir :

⇨ ***Kitagutschein***

Il permet de déterminer les besoins de votre enfant en matière de garde. Le nombre d'heures par jour pendant lesquelles votre enfant peut être accueilli à la garderie dépend entre autres de son âge :

Dès le premier anniversaire de votre enfant, le Gutschein est valable au moins pour une garde à temps partiel (5 à 7 heures par jour), sans que le besoin soit examiné. (Halbtagsbetreuung)
Au cours de la première année de vie, vous devez prouver que vous avez besoin d'une garde pour votre enfant.
Dans les 3 ans qui précèdent l'inscription obligatoire à l'école, vous aurez au minimum une prise en charge partielle : Teilzeitbetreuung (5 à 7h par jour).

Un besoin de garde plus long est possible s'il est nécessaire pour des raisons pédagogiques, sociales ou familiales. Si vous allez travailler, étudier ou suivre une formation et que vous ne pouvez donc pas vous occuper vous-même de votre enfant, celui-ci peut rester plus longtemps à la garderie.
Le nombre de demandes de places en Kita étant supérieur au nombre de places, avant 3 ans (âge de l'enfant), les places sont prioritaires pour les parents qui travaillent par exemple à temps plein, ou sont en formation, prise en charge spéciale pour un enfant, ou recherche intensive de travail. Vous aurez droit à une Vollzeitbetreuung. Attestation de travail nécessaire.

Garderies et accueils de jour sont gratuits pour tous les enfants. Seuls les repas de midi restent soumis à une participation aux frais de 23€ par mois.

Si un berlinpass-BuT valide est présenté, cette participation aux repas ne doit plus être payée depuis le 1er août 2019 et les enfants peuvent participer gratuitement à des excursions. Les familles qui reçoivent l'allocation citoyenne, l'aide sociale, le supplément pour enfants, l'allocation logement ou les prestations selon la loi sur les prestations pour demandeurs d'asile peuvent demander des prestations pour leurs enfants dans le cadre de la loi sur l'éducation et la participation (BuT) et recevoir le berlinpass-BuT.

À Berlin, la scolarisation est gratuite pour les enfants à partir de 3 ans.

Les enfants handicapés ou ayant des besoins éducatifs particuliers ont droit à une place en crèche, conformément à l'article 6 de la loi sur la promotion des jardins d'enfants à Berlin, indépendamment du type et de la gravité de leur handicap.

⇨ ***integration-inklusion-in-der-kita***

Associations d'aide aux parents isolés

⇨ ***http://www.vamv-berlin.de/***

⇨ ***kinderschutz/unterstuetzungsangebote***

Ce guide a pour but de rassembler des informations de nature administrative et de vous informer sur les principales démarches à effectuer. Il ne saurait être exhaustif ni valoir sur tout le territoire allemand sauf pour les informations fédérales. Pour toute démarche il est recommandé de consulter parallèlement les sites officiels qui peuvent être actualisés plus régulièrement.
© *Natacha Boroukhoff, Philippe Loiseau*